

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2018

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mil dix-huit, le trois octobre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Jean-Michel CORLAY, le Maire.

Date de convocation : 28 septembre 2018

PRÉSENTS : CORLAY Jean-Michel, PARÉ Martine, LE BRAS Christine, CORLAY Isabelle, TIBULLE Lionel, LE LEUCH Jean-Luc, LE BLIMEAU Didier, Amélie FOUILLE, Sandrine LE MOING, Sandrine LE FUR, LE SERREC Philippe, GAUTIER Yves, KERZERHO Sylviane, LE CORRE Renaud, JEGOUX Joël, CONQUISTI Yvan et Karine DENONFOUX

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Bruno LE BOSSER a donné pouvoir à Isabelle CORLAY
Sandrine ALLAIN a donné pouvoir à Sandrine LE MOING
Marie-Aimée LE HUEC a donné pouvoir à Christine LE BRAS
Sébastien GIQUELLO a donné pouvoir à Yves GAUTHIER

ABSENTS EXCUSÉS : Claude JAFFRE, Claude LE GOFF

Amélie FOUILLE *a été élue secrétaire de séance*

A vingt heure trente, le Maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Le Maire constate que le quorum est atteint.

1. Résiliation du marché de restauration scolaire, à compter du 20 octobre 2018

Rapporteur : Mme PARE, adjointe au maire

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec les communes de Kervignac, Plouhinec, Nostang, Ste Hélène et Merlevenez, il avait été procédé au recrutement d'une entreprise, à savoir la Société ELIOR, chargée de fournir les repas servis dans le cadre de la restauration scolaire, de l'ALSH et du multi-accueil.

Or, le prestataire ne se montre pas en mesure d'honorer ce marché. Il a donc été convenu avec lui qu'il y serait mis fin au 31 décembre 2018, au plus tard.

Toutefois, à ce jour, des échanges ont lieu avec les services de la Préfecture et la société Elior, pour envisager une dénonciation du marché au 20 octobre 2018 (comme demandé initialement par la société).

Après avoir entendu l'exposé présenté par Mme PARÉ, adjointe au Maire, déléguée à la restauration scolaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, donne son accord pour dénoncer le marché passé avec la société ELIOR (qui a failli dans l'application du marché qui lui était attribué), à compter du 20 octobre 2018.

2. Restauration scolaire

Rapporteur : Mme PARÉ, adjointe au Maire

2-1. Marché de fournitures, durant la phase intermédiaire du 22/10 au 31/12/2018)

Vu la décision de résilier, à compter du 20 octobre 2018, le marché contracté avec la société ELIOR, au regard de la dégradation du service rendu.

Face à cet état d'urgence, il était nécessaire de passer un marché de fournitures pour remplacer l'entreprise défaillante afin d'assurer le service public de restauration scolaire, entre le 22 octobre et le 31 décembre 2018.

Trois prestataires ont été consultés et deux d'entre eux ont remis une offre (Restoria et Poivre et Sel). Après analyse des offres, la société Restoria présente la meilleure proposition.

Après avoir entendu l'exposé présenté par Mme PARÉ, adjointe au Maire, déléguée à la restauration scolaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise :

- la participation de la commune de Merlevenez au groupement de commandes dédié à ce marché,
- le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive,
- le Maire ou son représentant à signer l'offre de la société Restoria.

2.2. Marché de fournitures et de livraison de repas en liaison froide, à compter du 1^{er} janvier 2019

Vu la décision de résilier, à compter du 20 octobre 2018, le marché contracté avec la société ELIOR, au regard de la dégradation du service rendu.

Le groupement va devoir lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence, dans le respect des dispositions du Code des Marchés publics, pour la passation d'un marché de fournitures et de livraison de repas en liaison froide, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour :

- Les restaurants scolaires des communes de Kervignac, Ste Hélène, Nostang, Plouhinec et Merlevenez,
- Les accueils de loisirs sans hébergement des communes de Kervignac, Nostang, Plouhinec et Merlevenez,
- Les structures multi-accueil des communes de Kervignac et Plouhinec

Après avoir entendu l'exposé présenté par Mme PARÉ, adjointe au Maire, déléguée à la restauration scolaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise :

- le lancement d'un marché de fournitures et de livraison de repas en liaison froide, à procédure adaptée, prenant effet au 1^{er} janvier 2019,
- la participation de la commune de Merlevenez au groupement de commandes dédié à ce marché,
- le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive,

Mme Martine PARÉ assurera le rôle de coordinatrice.

Informations diverses :

Lors du conseil municipal du 10 septembre, il a été voté à l'unanimité le remboursement à l'agent de l'aide FIPHFP perçue par la commune. Cependant le montant de cette aide est supérieur au montant inscrit au budget primitif, il sera donc nécessaire de prévoir une décision modificative à hauteur de 600 €.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable.

Questions diverses

Yvan CONGUISTI demande où sont passés les 3 parpaings en béton, mis en place dans le virage (chemin Locohin/rue Pont Glaz) pour les travaux et empêcher les véhicules de stationner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.